



33^e année

Al-watwan

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES.

n° 3431 du Vendredi 18 Mai 2018
Directeur de la publication : Ahmed Ali Amir

Beit-Salam : trois nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance

Le chef de l'Etat a reçu hier jeudi 17 mai au palais de Beit-Salam les lettres de créance de trois ambassadeurs. Il s'agit des diplomates de la République du Soudan du Sud, de l'Australie et de la République du Bénin, respectivement Philip Jada Natana, Jenny Dee et Eric Frank Saizonou. Azali Assoumani s'est félicité des bonnes relations qui existent entre les Comores et les pays cités. Le président de l'Union des Comores a sollicité l'appui de ces trois pays dans la résolution du contentieux qui oppose la France aux Comores sur la question de l'île comorienne de Mayotte. Les trois diplomates l'ont encouragé à poursuivre sa vision pour une émergence économique. Ils ont exprimé l'engagement de soutenir le développement socio-économique des Comores ainsi que les efforts de paix et de stabilité dans la région de l'Océan Indien.

[Lire page 3](#)



Nation

Enquête de la citoyenneté économique
Des députés appellent au respect
de l'immunité parlementaire



L'affaire dite de la citoyenneté économique attire plus que jamais l'attention des politiques comoriens du pouvoir comme de l'opposition. Pour certains députés, en l'occurrence Abdallah Tocha Djohar et Ali Mhadji, la constitution et les procédures à suivre pour entendre des parlementaires ne sont pas respectées. C'est ainsi qu'ils appellent les députés Mohamed Bacar Dossar et Abou Achirafi Ali à ne pas se rendre à la gendarmerie dans le cadre de l'enquête préliminaire sur la citoyenneté économique. "Par respect du principe de séparation des pouvoirs, nous nous sommes mis d'accord qu'aucun de nos collègues ne sera entendu tant que nous ne nous serons pas prononcés sur sa levée d'immunité. Si l'on ne respecte pas cette disposition constitutionnelle, le pouvoir judiciaire va fragiliser le législatif" a fait savoir le député du Hambuu.

[Lire page 2](#)

Lire également

Mois sacré de Ramadhwan
L'Union de l'opposition
appelle à la paix

L'ancien gouverneur de l'île de Ngazidja, Mouigni Baraka Saïd Solihi a convié la presse mercredi dernier à Vwadjuu pour souhaiter un joyeux mois de Ramadhwan à l'ensemble de la population. Le vice-président de l'Union de l'opposition demande par ailleurs au gouvernement d'œuvrer pour la paix et la stabilité. Il dénoncera au passage les arrestations qui ont eu lieu à Ndzuwani, lors de la manifestation qui a eu lieu à la place Mroni, à Mutsamudu dernièrement.

[Page 3](#)

Reportage à Volo-volo
Au royaume de l'anarchie

"Renga hau urentsi !" (A prendre ou à laisser). Tel est le slogan adopté par les commerçants de Volo-volo en guise de réponse aux clients qui demandent les prix des produits, toutes catégories confondues. Les prix ont augmenté au lieu de diminuer, comme le souhaitent les autorités insulaires qui ont signé une décision conjointe pour alléger la situation. Le constat établi montre qu'il faut au minimum avoir 10.000 fc pour faire les achats journaliers, soit 300.000 fc par mois, l'équivalent du salaire d'un directeur général d'une société d'Etat.

[Lire en dernière page](#)

Heures de la prière
Vendredi 18 Mai 2018

DHOHR	ANSR	MAGHRIB	INSHA	IMSAK (Samedi 19)	SOUBH (Samedi 19)
12h06	15h05	17h53	19h07	4h49	5h04

Affaire de la citoyenneté économique Des députés demandent le respect de la procédure et de la Constitution

Cités dans l'affaire dite de la citoyenneté économique, les députés Mohamed Bacar Dossar et Abou Achirafi Ali figurent sur la liste des personnes qui doivent être entendues lors de cette phase d'enquête préliminaire. Élu de la Nation, leurs auditions dans le cadre d'une enquête judiciaire divisent l'opinion. Pour le parquet, ces députés vont être entendus en qualité de "témoins", au moment où leurs collègues députés estiment que sans la levée de leur immunité parlementaire, leur audition va fragiliser l'institution.

Prévues pour se tenir hier jeudi après-midi, les auditions des deux députés, Mohamed Bacar Dossar et Abou Achirafi Ali n'ont pas eu lieu. Selon une source du parquet, "pour des raisons de logistique, ces auditions ont été renvoyées à aujourd'hui". Élu de la Nation depuis 2015 pour un mandat de cinq ans, couverts pour ainsi dire par l'immunité parlementaire, les auditions des deux députés suscitent quelques interrogations. Pour justifier les agissements des enquêteurs, le procureur de la République a précisé, au cours d'une entrevue avec la presse, que les deux députés vont pour l'instant être entendus en qualité de "témoins". Cette explication ne semble pas convaincre Hamramba. Selon le député Tocha Djohar, Mohamed Bacar Dossar et Abou Achirafi Ali ne devraient pas répondre à ces convocations car "en leur qualité d'élus, ils sont couverts par l'immunité parlementaire. Nous leur avons conseillé d'ailleurs de ne pas y aller, car se rendre à la gendarmerie pour répondre à des questions des enquêteurs dans le cadre d'une enquête judiciaire, équivaudrait à fragiliser l'institution". Dans son intervention, l'élu d'Itsandra Nord précise que l'initia-

ve d'empêcher Mohamed Bacar Dossar et Abou Achirafi Ali de ne pas se présenter à la Brigade de recherches ne vient pas des députés de l'opposition seulement. "Nous comptons adresser un courrier au procureur de la République et auprès de toutes les instances nécessaires pour demander le respect de l'immunité qui protège des élus", annonce-t-il. Quant à son collègue Ali Mhadji, les députés ne demandent qu'une chose, le respect de la procédure et de la Constitution. Tous les députés sont couverts par une immunité parlementaire. "Par respect du principe de séparation des pouvoirs, nous nous sommes mis d'accord qu'aucun de nos collègues ne sera entendu tant que nous ne nous serons pas prononcés sur sa levée d'immunité. Si l'on ne respecte pas cette disposition constitutionnelle, le pouvoir judiciaire va fragiliser le législatif", déclare l'élu du Hambuu. Pour Ali Mhadji, "laisser ces deux députés être auditionnés dans le cadre d'une enquête judiciaire sans lever au préalable leur immunité parlementaire va créer un précédent et nous ne voulons pas que cela commence au cours de notre législature". Interrogé sur cette audition des députés, un avocat de la place sou-



Archives

tient que ces députés peuvent être entendus par les enquêteurs en qualité de témoins, mais c'est l'ordre d'empêchement du procureur de la République qui fausse tout.

Respecter les textes

Il s'agirait, pour ce qui est de cet ordre d'empêchement, d'une mesure de restriction de liberté mise en place pour protéger une enquête en cours. Selon ses explications, le parquet motive sa décision par la nécessité d'éviter des concertations frauduleuses entre les personnes visées par l'enquête. "J'entends de cette mesure que l'enquête a révélé des indices concordants et circonstanciés contre les personnes concernées par cet ordre d'empêchement, ce qui veut dire que leur statut de témoin ne colle pas et au préalable, il faut lever leur immunité avant de les entendre", avance-t-il. À son tour, Me Abdérémane Hilali,

un autre avocat de la place, a soutenu que "tant qu'il n'y a pas d'inculpation, je pense que c'est normal qu'ils soient entendus. Maintenant, lorsqu'il y a poursuite, la procédure est de demander la levée de leur immunité". De son côté, le député de Mutsamudu, Mohamed Bacar Dossar, dit être disposé à répondre aux questions des enquêteurs en vue de la manifestation de la vérité, "mais il faut avant tout que mes droits d'élu soient respectés". Selon lui, cette affaire est tout sauf judiciaire. "Nous sommes à la veille d'un référendum qui va se tenir dans des circonstances très controversées, et la meilleure façon de le faire passer est de mettre en prison tous les opposants", laisse-t-il entendre. Au sujet de l'ordre d'empêchement de quitter le territoire national émis à son encontre, l'élu de Mutsamudu estime que la mesure est injuste. "Le territoire national n'est pas l'île, et

avant tout, pour des raisons familiales, avec le Ramadan qui arrive, j'aimerais me rendre à Ndzuwani, chez moi, dans la circonscription où je suis élu", dit-il. Pour ce qui est de la Constitution, l'article 21 stipule qu'aucun membre de l'Assemblée de l'Union ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou vote émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Aucun membre de l'Assemblée de l'Union ne peut pendant la durée des sessions être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec autorisation de l'Assemblée sauf le cas de flagrant délit. Aucun membre de l'Assemblée ne peut hors session être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée sauf le cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive.

Mm

Dahari a organisé sa troisième foire agricole d'entrée du Ramadhawani à Mutsamudu

L'organisation Dahari a, pour la troisième année consécutive, organisé sa foire agricole d'entrée du Ramadhawani, mercredi 16 mai dernier au gymnase de Misiri à Mutsamudu. L'événement a attiré

une foule d'intéressés, venus voir, déguster, acheter les divers produits agricoles locaux, et éventuellement participer au jeu concours prévu, afin de gagner un tee-shirt et un album de chansons dédiées à la protection de l'environnement.

L'Ong avait prévu l'arrivée de cent producteurs agricoles, pour une vingtaine de stands ; vers onze heures l'ambiance était déjà au top. Mais même s'ils étaient nombreux à trimballer les sachets remplis de bananes, manioc, œufs de pou-

lets, légumes ou fruits divers, il n'en manquait pas de ces grincheux qui trouvent toujours que l'offre n'était pas assez fournie. "Ah si toute cette publicité, c'est pour être servi de la sorte, moi je dirais qu'au marché c'est encore mieux !", grogne un homme devant le stand d'une vendeuse de manioc, tout en fourrant du manioc dans son panier, et face au sourire narquois de la vendeuse. Dahari, qui aide techniquement les cultivateurs de certaines localités à pratiquer "une agriculture respectueuse de l'environnement", organise chaque année cet événement pour permettre aux gens de découvrir le travail de leurs partenaires, mais aussi et surtout proposer des aliments moins chers à la population pour le commencement du Ramadhawani. "Tous ces producteurs vendent leurs produits tous les jours au marché, mais la diffé-

rence c'est qu'ici, ils les vendent eux-mêmes, sans intermédiaires, et donc ils reviennent moins chers au consommateur. Nous profitons aussi de cette occasion pour montrer à la population comment l'on peut pratiquer une agriculture sans pesticides et ne détruisant pas l'environnement", nous a expliqué Zaido Issouf, employé de Dahari. Rappelons qu'en dehors de l'accompagnement des cultivateurs, Dahari a investi aussi d'autres terrains, comme celui de la gestion des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité, de la gestion des ressources marines ainsi que de l'écotourisme. L'Ong se targue d'avoir accompagné, au titre de l'année 2017-2018, plus de mille sept cents producteurs agricoles.

Sm



Beit-Salam : trois Ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance

Le chef de l'Etat a reçu hier jeudi 17 mai au palais de Beit-Salam les lettres de créances de trois ambassadeurs. Il s'agit des diplomates de la République du Soudan du Sud, de l'Australie et de la République du Bénin respectivement Philip Jada Natana, Jenny Dee et Eric Frank Saizonou.

Premier ambassadeur à présenter ses lettres de créances Philip Jada Natana est aussi le premier ambassadeur de la République du Soudan du Sud à être accrédité en Union des Comores. Les échanges avec le chef de l'Etat Azali Assoumani ont porté essentiellement sur les voies et moyens de renforcer davantage les relations bilatérales entre les deux pays dans l'intérêt des deux nations.

Le chef de l'Etat a tenu à saluer les efforts déployés par le Soudan du Sud pour obtenir son indépendance et ceux menés depuis l'indépendance en faveur du développement de ce nouveau pays. Il s'est par la même occasion félicité des bonnes relations qui existent si heureusement entre les deux Soudan.

Le chef de l'Etat a ensuite émis le

souhait de voir le Soudan du Sud mettre son expérience au profit de l'Union des Comores afin que l'île comorienne de Mayotte puisse rejoindre son giron naturel qui reste l'Union des Comores.

L'ambassadeur a à son tour assuré le président qu'en dépit des défis auxquels son pays est confronté, il suit avec attention l'évolution de la situation aux Comores et que le Soudan du Sud mettra tout en œuvre, que ce soit dans le cadre bilatéral ou multilatéral, pour apporter son soutien aux Comores afin que ce pays puisse retrouver cette partie de son territoire qui lui a été retirée.

Avec Jenny Dee, ambassadrice de l'Australie en Union des Comores, le chef de l'Etat a tout d'abord mis en lumière les similarités qui existent entre les deux Etats insulaires et a salué l'exemplarité de ce pays

qui est connu pour son respect de la démocratie et de l'état de droit.

Raffermir les relations

Il a aussi loué l'expérience de l'Australie en matière de sécurité maritime, de protection des frontières et de lutte contre les trafics illicites et s'est réjoui de la coopération qui existe entre les deux pays dans ces différents domaines.

Il a salué l'appui significatif que l'Australie apporte aux pays en développement y compris les Comores et a émis le souhait de voir la coopération qui existe entre les deux pays se raffermir encore davantage.

Le chef de l'Etat a enfin sollicité l'appui de l'Australie dans la résolution du contentieux qui oppose la France aux Comores sur la question de l'île comorienne de Mayotte et a par ailleurs émis le souhait de voir l'Australie apporter son appui au processus de reformes en cours dans le pays et notamment la tenue, de manière démocratique, du référendum prévu pour se tenir le mois de juillet prochain, ainsi que des autres scrutins qui s'en suivront.

L'ambassadrice a tout d'abord salué la vision du gouvernement pour une émergence économique à l'horizon 2030 et a exprimé l'engagement de l'Australie à soutenir le développement socio-économique des Comores ainsi que les efforts de paix et de stabilité dans la région de l'Océan Indien.

Elle s'est par ailleurs réjoui de l'ad-



hésion des Comores à l'ora et donc des avantages que cette adhésion apporte au pays notamment dans les domaines de l'économie bleue et de la consolidation de la sécurité et la sureté maritimes.

Cœuvrer pour le renforcement

Avec Eric Frank Saizonou, ambassadeur de la République du Bénin, les discussions ont porté sur les liens d'amitié, de fraternité et de coopération qui unissent les deux pays et les voies et moyens de les raffermir encore davantage.

Le chef de l'Etat a donc commencé par saluer les avancées significatives enregistrées au Bénin et notamment la paix et la stabilité qui y règnent, une situation qui sert d'inspiration pour les Comores.

Il a ensuite fait part à l'ambassadeur des défis auxquels l'Union des

Comores est confronté aujourd'hui et notamment le contentieux qui l'oppose à la France sur la question de l'île comorienne de Mayotte mais aussi les réformes devant avoir lieu suite à la tenue des assises nationales et notamment le référendum prévu pour se tenir le mois de juillet prochain, et a sollicité l'appui du Bénin dans ce sens.

L'ambassadeur a commencé par saluer la bonne qualité des relations qui unissent le Bénin et les Comores et a exprimé la volonté de son pays d'œuvrer pour leur renforcement.

Il a rappelé que son pays a connu ses moments d'instabilité et qu'il est aujourd'hui bien placé pour comprendre la nécessité d'œuvrer pour la consolidation de la paix et de la stabilité.



Mois sacré de Ramadhwni L'Union de l'opposition appelle à la paix, à la stabilité et aux valeurs de la démocratie

Le mois sacré de Ramadhwni a commencé hier matin. A cette occasion, le vice-président de l'Union de l'opposition, section de Ngazidja, a convié la presse pour souhaiter un bon ramadan à la

population comorienne. Mouigni Baraka Saïd Solilhi appelle le gouvernement à œuvrer pour la paix et la stabilité dans l'ensemble du territoire. "A l'entrée du mois sacré, au nom de l'Union de l'opposition, je souhaite un bon Ramadan à tous les

Comoriens quelque soit l'endroit où ils se trouvent.", a déclaré l'ancien gouverneur de Ngazidja.

Mouigni Baraka Saïd Solilhi a profité de l'occasion pour dénoncer les arrestations qui ont eu lieu à Ndzuwani, lors de la manifestation qui a eu lieu à la place Mroni, à Mutsamudu. "J'appelle le gouvernement à préserver la paix et les valeurs de démocratie, à savoir, la liberté d'expression et de circulation.", a ajouté le président du parti Rdc pointant du doigt l'interdiction de déplacement de certains membres de l'opposition entre les îles. Selon lui, les autorités ne devraient pas procéder à des mesures pareilles à l'entrée du mois sacré de Ramadhwni, "un mois pendant lequel on devrait rester et jeuner avec sa famille".



La famille Mchangama

Les aires protégées

Protégeons la nature pour qu'elle nous protège !

La fille Mchangama est en classe de 3ème. Elle doit faire un exposé sur "L'importance des aires protégées face aux changements climatiques aux Comores" pour son cours de Sciences de la Vie et de la Terre. A l'approche du jour de l'exposé, Leilat ne sait toujours pas comment faire...

Fille Mchangama : Mon Dieu. Qu'est-ce que je vais faire ? Que dira mon professeur ? Je n'ai toujours pas fait mon exposé.

Chayehwa : Bonjour Leilat, pourquoi t'énerves-tu ?

Fille Mchangama : Je suis inquiète. Depuis la semaine dernière mon professeur de Sciences de la Vie et de la Terre m'a donné un exposé et je n'arrive pas à avancer.

Chayehwa : Ne t'inquiète pas. Mon oncle est Conservateur d'une aire protégée et il m'en parle souvent. Allons le rencontrer ! (Leilat et Chayehwa arrivent dans l'aire protégée)

Chayehwa : Bonjour Oncle, je viens de mon amie Leilat qui doit faire un exposé sur le changement climatique et les aires protégées. Peux-tu nous aider ?

Oncle : Tout à fait les enfants ! Commençons par le fait qu'une aire protégée est un espace terrestre ou marin ou côtier ou le mélange de deux ou trois de ces types d'espaces. C'est une aire délimitée et soumise à une réglementation, où la nature est totalement protégée avec sa flore et sa faune sauvage. Certaines de ces aires protégées sont considérées comme des parcs nationaux. Il y en a à Mohéli, à Anjouan et à la Grande Comore.

Fille Mchangama : Mais comment une aire protégée peut faire face aux changements climatiques ? C'est la question de mon professeur...

Oncle : Et bien, avec le changement climatique il y a de très fortes chaleurs même dans les villages plus en altitude, il y a des sécheresses prolongées et des tempêtes avec des pluies et des vents violents. Les aires protégées nous aident en régulant le climat local et en réduisant le choc des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou renforcées par les changements climatiques.

Fille Mchangama : Ah bon, ce n'est pas seulement pour protéger les animaux et les végétaux dans leurs milieux naturels ?
Oncle : Si, si, mais c'est aussi pour nous

aider à faire face aux dangers du changement climatique ! Il faut se souvenir que nous dépendons de notre environnement pour couvrir nos besoins fondamentaux. Nous avons besoin de sources pour l'eau douce, de champs et de forêts pour l'agriculture et l'élevage, de plantes médicinales pour nous soigner, de poissons pour nous nourrir, etc. Le problème c'est que les écosystèmes qui nous procurent ces services sont des structures complexes et fragiles face aux impacts du changement climatique.



Chayehwa : Excuse-moi tonton, mais un écosystème, c'est quoi ?

Fille Mchangama : Ah, le prof m'a dit qu'un écosystème est un ensemble formé par des êtres vivants, animaux et végétaux, et par le milieu dans lequel ils vivent en harmonie... Et qu'ils sont tous en constante interaction !

Chayehwa : Et bien, tu vois que tu vas y arriver à faire ton exposé !

Oncle : Ce qu'il faut comprendre, c'est que les écosystèmes sont naturellement en équilibre, ils se suffisent à eux-mêmes et offrent les conditions idéales pour la croissance des plantes/végétaux et aussi pour la reproduction et l'alimentation des ani-

maux y compris les poissons que nous mangeons tous les jours. C'est grâce à son Parc National, que Mohéli, par exemple, a plus de poissons en quantité et en diversité que les autres îles. Le saviez-vous ?

Fille Mchangama : Ah, je vois que la nature joue un rôle important pour nous nourrir, mais comment agit-elle contre le changement climatique ?

Oncle : Et bien, la forêt stocke les gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, le CO2 et permet de réguler le climat

changement climatique ?

Oncle : En fait il faut raisonner à l'envers et démontrer comment le changement climatique pourrait nous affecter si nous ne protégeons pas notre environnement.

Fille Mchangama : Il y a les forêts qui régulent le climat...

Oncle : Oui, ça réduit le changement climatique. Et quoi d'autre ?

Oncle : Bon, je vais vous donner une piste... Pensez à la côte et imaginez qu'une tempête arrive, ce qui va être de plus en plus fréquent avec le changement climatique. Que peut-il se passer ?

Chayehwa : Les vagues vont détruire les maisons riveraines de la côte, éroder la terre ferme ... Et les routes à proximité immédiate du littoral seront endommagées, voir détruites !

Fille Mchangama : Les terres cultivables en zone côtière vont être inondées par les vagues ! Et emportées dans la mer, il n'y aura plus de champs et, et, et... La terre sera salée et on ne pourra plus cultiver !

Oncle : Bravo ! Voilà les problèmes qui peuvent être résolus par la protection de l'environnement !

Chayehwa : Mais, pour protéger les routes, il faut faire des digues.

Fille Mchangama : Oui ! Et ça protège aussi les maisons et les champs...

Oncle : Et bien justement, non ! Pendant des années on a construit des digues qui se sont toutes écroulées alors que la nature met à notre disposition des éléments bien plus efficaces.

Fille Mchangama et Chayehwa : La nature ?

Oncle : Mais oui ! Je vais vous montrer là, sur la plage.

Suite dans notre journal du lundi 21 mai 2018

LES COMORES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LE TEMPS DE L'ACTION !

www.amcc-comores.info



Union des Comores - Union Européenne
Un partenariat pour le Développement



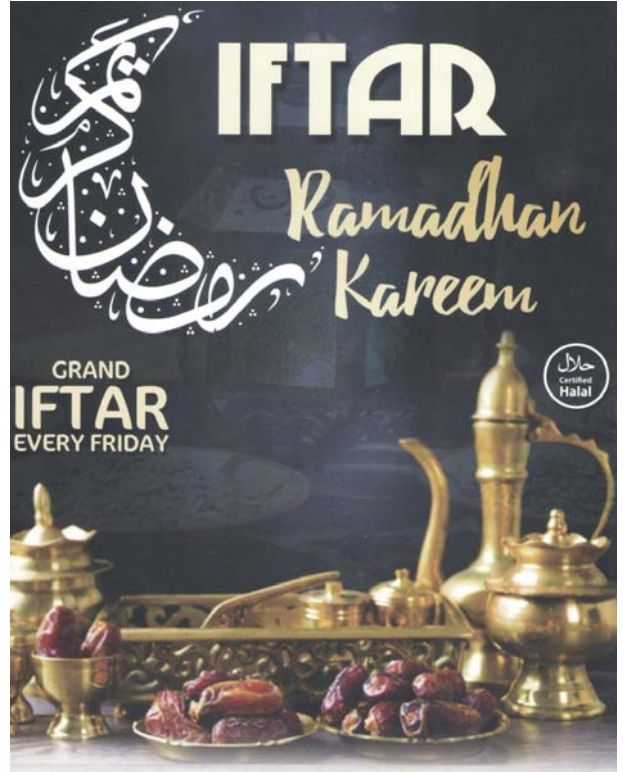
Ce programme a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe Projet de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique aux Comores et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne



EXIM BANK

L'innovation c'est la vie

L'EXIM BANK COMORES SA, prend cette opportunité pour souhaiter à tous les musulmans et musulmanes, ses meilleurs vœux pour ce mois sacré de Ramadan. Vous souhaitant de vivre ce mois dans la sérénité, la paix, solidarité et saisir les nombreux moments de quiétudes de ce mois béni afin d'élever des prières pour la prospérité et le bien-être de notre pays et de nos concitoyens, de prier constamment pour la paix et la concorde entre les peuples et les nations.

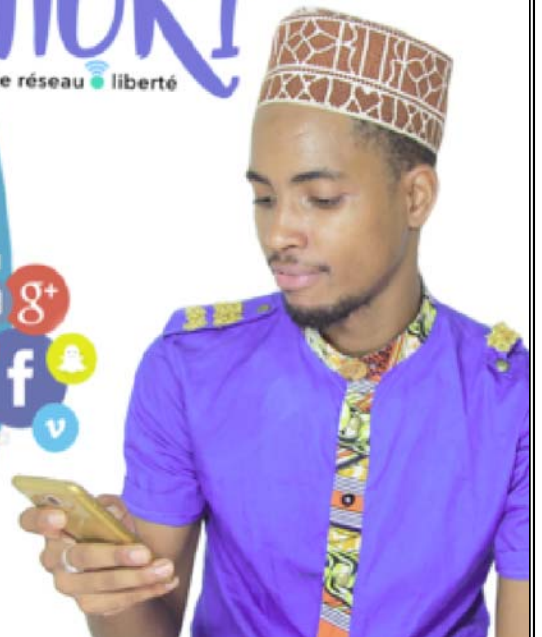


FORFAITS DATA, NOUVEAUX TARIFS

DES TARIFS QUI BAISSENT, POUR PLUS DE VOLUME DATA

250 FC	350 FC	700 FC	1000 FC
30 Mo	50 Mo	100 Mo	200 Mo
VALIDITÉ 24 H	VALIDITÉ 4 JOURS	VALIDITÉ 4 JOURS	VALIDITÉ 7 JOURS
*124*1#	*124*2#	*124*3#	*124*4#
2000 FC	5000 FC	10 000 FC	
500 Mo	4 Go	10 Go	
VALIDITÉ 7 JOURS	VALIDITÉ 15 JOURS	VALIDITÉ 30 JOURS	

HURI
le réseau liberté



Dix recommandations pour le ramadan

1- Purifier et reformuler son intention la veille

Il faut se rappeler constamment le pourquoi du jeûne que nous faisons. C'est un effort que l'on fait pour rechercher la satisfaction d'Allah, Exalté soit-Il. Ce rappel est important car il nous différencie de ceux qui font la grève de la faim ou de ceux qui jeûnent pour des raisons médicales.

2-(Re) nouer avec la prière

Ce n'est pas anodin si la prière est le 2^{ème} pilier de l'Islam. Aimer Dieu sans Lui montrer des preuves de notre amour relève de l'ingratitude. Le mois de Ramadan est une occasion exceptionnelle pour commencer à faire correctement sa prière, en en commençant par le fajr. N'oublions pas que la prière sera la première chose sur laquelle nous serons jugés après notre mort.

3-Faire des du'a (invocations) pendant la journée et particulièrement avant l'iftar

Le mois du ramadan est celui des invocations. En se rapprochant de

Dieu par le jeûne, on se rapproche de Lui en disant de bonnes paroles et en lui demandant la guidance. En Islam, cela se fait entre autres par les du'a (les invocations). C'est un signe d'humilité qui relie la créature à son Créateur. Pour ceux qui n'en connaissent pas, il faut en apprendre en arabe de préférence sinon en français.

4-Apprendre à gérer son temps n des buts de la privation de nourriture est de libérer le temps que l'on passe à manger. Mais ce temps ne doit pas être pris par les films, Internet, la musique etc. Cela ne signifie pas que tu dois tout stopper mais tu dois essayer de t'en détacher davantage. Si ton jeûne ne te fait pas changer de comportement, alors tu as raté le but fixé.

5- Lire le Coran

N'oublie jamais que le ramadan est d'abord le mois de la descente du Noble Coran. Il faut se rapprocher de ce Livre si tu veux te rapprocher de Dieu. Même si tu ne comprends pas l'arabe ou même si tu ne sais



pas le lire, il faut l'écouter en arabe pour sa mélodie et la beauté de sa récitation et le lire en français pour en comprendre l'interprétation que l'on a faite du sens de ses versets.

6-Faire des veillées spirituelles

Le mois de Ramadan doit te permettre d'adorer Dieu même la nuit. C'est important de se lever pour L'adorer quand tout le monde dort et que personne ne te voit si ce n'est Dieu. C'est ainsi que l'on voit si notre

et/ou dans la paresse.

8-Tenir sa langue

Tout musulman doit faire attention à ne rien mettre dans sa bouche. Il faudra aussi faire attention à ce qui va en sortir...

9- Faire preuve de patience et d'effort pour tarāwīh

Les prières de tarāwīh sont une miséricorde. Elles participent de l'effort d'endurance et permettent à ceux qui ont été négligents quant à leurs prières de l'année de se rattraper. Il faut essayer de les faire parce qu'on ne sait jamais si on pourra les faire l'année suivante.

10- Manger juste ce qu'il faut, ni trop ni trop peu

Malheureusement, le Ramadan donne l'occasion pour les familles de se faire de véritables festins.

Comme si on voulait se venger de la nourriture que l'on n'a pas pu manger durant la journée. Sache qu'il est préférable de manger peu et plusieurs fois qu'une bonne fois pour toute en se remplissant le ventre. Ce n'est pas le but du jeûne.

Source : site islam web

Ramadan : Conseils pour mieux jeûner

Une alimentation équilibrée

Quand on a jeûné toute la journée, on a tendance à se jeter sur la nourriture le soir venu. Plats copieux, friures, pâtisseries, l'alimentation pendant le ramadan est souvent beaucoup plus riche que d'habitude et peut perturber l'organisme et le sommeil. Non seulement les aliments gras et sucrés peuvent entraîner une prise de poids, mais l'ingestion de sucres rapides peut provoquer des chutes de glycémie et ne comble pas la faim.

Il est recommandé de consommer des fruits, pour l'apport en vitamines et surtout des sucres lents tels que de la semoule et des céréales pour tenir tout au long de la journée. A ce titre, il est important de bien manger avant le lever du soleil.

Dans l'idéal, il faut continuer à faire trois repas par jour, mais à des horaires décalés. On peut commencer par une soupe et quelques dat-

tes, avant de manger un autre plat quelques heures après. Les plus courageux mettront le réveil pour s'offrir un bon petit-déjeuner avant le lever du soleil. Mixez sur les protéines ou encore la semoule du couscous avec du lait, pour tenir le coup pendant les longues journées d'été du ramadan.

Bien s'hydrater

C'est essentiel, surtout en période estivale où les risques de déshydratation sont plus élevés. Du coucher au lever du soleil, il faut boire chaque jour au minimum 1,5 litre d'eau, la seule boisson indispensable. On évite de forcer sur le thé et le café, trop diurétiques.

On boit dès la rupture du jeûne et par petites gorgées pendant les repas pour ne pas se couper l'appétit. Très important, il faut penser à boire avant le lever du soleil pour être bien hydraté et ne pas avoir

trop soif pendant la journée.

Privilégier le sommeil

Alimentation et sommeil sont décalés pendant le mois du ramadan. Repas copieux, veille, petit-déjeuner très matinal: les huit heures de sommeil recommandées sont mises à mal. Même si c'est compliqué, il faut éviter de se coucher le ventre trop plein, une alimentation riche trouble le sommeil.

Pour ne pas accumuler trop de fatigue, il est recommandé de dormir dès qu'on le peut. Si l'emploi du temps le permet, on s'accorde une sieste: chaque minute de sommeil récupérée est précieuse.

Réduire les efforts physiques

Pas question d'aller faire un footing en plein soleil le ventre vide et sans s'hydrater après. Pendant le ramadan, l'organisme est ralenti par le jeûne observé pendant la journée.

On réduit au maximum les efforts physiques et le sport, sous peine de se déshydrater et de faire un malaise.



Contre-indications

Avec ce mois de ramadan qui se déroule pendant l'été, il est recommandé d'éviter le soleil et la chaleur. Pour éviter de se déshydrater, de s'affaiblir et d'avoir soif, mieux vaut privilégier les endroits frais et ombragés. Les personnes les plus fragiles, âgées, atteintes de pathologies cardiaques ou encore les femmes enceintes sont dispensées de jeûne.

Concernant les diabétiques, le jeûne doit être encadré par le médecin traitant et le rythme des injections d'in-


suline doit être adapté aux horaires décalés des repas.

Source : 20 minutes





COMMUNIQUE

L'activité sismique enregistrée ces derniers jours se poursuit toujours avec plus de 340 événements enregistrés depuis le début de la crise le 10 Mai et se maintient au même endroit, à une quarantaine de Km à l'est de Mayotte. Des séismes de forte magnitude ont secoué l'île de Mayotte et ressentis également sur les autres îles de l'archipel, notamment Anjouan et Mohéli où des scènes de panique ont été observées suite à ces séismes. Les plus importants ont été ceux du 14/05/18 à 17h41 de Magnitude 5.1 et celui du 15/05/18 à 18H48 de Magnitude 5.8, ressentis jusqu'à Moroni.



La sismicité journalière enregistrée par le réseau de surveillance sismologique de l'Observatoire Volcanologique de Karthala (OVK) a atteint un pic au cours de la journée du 15/05/18 ; elle se stabilise, mais se maintient toujours à un niveau élevé par rapport à la normale. Aucun effet direct de cette crise sismique sur l'activité du Karthala n'a été établi.



Evolution de la sismicité depuis le 10 Mai 2018

L'OVK suit de près l'évolution de cette activité sismique et demande à la population de rester calme en suivant les informations et consignes données par les autorités compétentes.

Fait à Moroni le 17 mai 2018 à 10h33



Mayotte dans “Appels sur l’actualité” “Trouver la bonne formule pour un mieux vivre ensemble”

Le contentieux opposant les Comores à la France au sujet de l’île comorienne de Mayotte a été largement débattu, lundi 14 mai, dans “Appels sur l’actualité”, une émission de la Radio France internationale (RFI) animée par Juan Gomez. L’animateur fera d’emblée une brève historique du contentieux depuis le référendum d’autodétermination de décembre 1974 jusqu’à la tension actuelle. “Entre la France et les Comores, les relations se sont tendues. Sur fonds de conflit territorial, le président Azali refuse de laisser rentrer sur son territoire les citoyens comoriens refoulés de Mayotte. Du coup, Paris a décidé de suspendre la délivrance des visas aux Comoriens”, expose-t-il sur la page Facebook de l’émission.

Une vingtaine de minutes durant, des intervenants de tous bords se sont succédés à l’antenne pour faire part de leurs impressions. Le premier appel est venu d’Abdoulhalime, un Comorien qui habite en France. Ce dernier soutient l’appartenance de Mayotte à l’ensemble comorien. Il citera en appui le droit international qui “reconnait Mayotte comme faisant partie de l’Union des Comores”. Abdoulhalime insistera par ailleurs sur le fait qu’“on minimise cet aspect-là dans les médias français. À la limite on passe d’un trait comme si c’était un détail, alors que ce n’est pas un détail”. S’agissant du référendum de 1974 et de la décision prise par l’ancienne puissance coloniale de considérer les résultats île par île, au lieu de les prendre dans leur ensemble, il sim-

plifiera en disant que “c’est comme si, par exemple, on disait que le président actuel ne serait pas le président de Marseille parce qu’à Marseille il n’aurait pas fait la majorité”.

Un seul peuple

Au sujet du “droit des peuples à disposer d’eux-mêmes”, notre intervenant rétorque “qu’il n’y a jamais eu de peuple anjouanais, ni de peuple grand comorien, ni de peuple mahorais, ni de peuple mohélien. Il a toujours existé un peuple comorien”. Et de préciser que l’histoire des Comores ne commence pas avec le référendum de 1974, mais bien avant l’arrivée des Français. Abdoulhalime s’allie ainsi aux propos du ministre des Affaires étrangères comorien, Souef Mohamed El-Amine, qui avait déclaré que “les Comoriens qui sont à Mayotte peu-

vent rester là-bas parce qu’ils sont chez eux”. Accepter que ces dits “clandestins” soient expulsés reviendrait, dit-il, à “reconnaître que Mayotte c’est la France, ce qui n’est pas le cas”. Pour lui, la suspension de la délivrance de visas ne sera pas productive, parce qu’“elle ne fait que renforcer la conviction des Comoriens de l’appartenance de Mayotte à l’Union des Comores”. Samiya, représentante du Collectif de la 3^{ème} voie, qui appelait depuis Ngazidja, s’attardera sur l’occupation “illégitime” de l’île de Mayotte par la France. “Mayotte est comorienne de par l’histoire, la géographie, la culture, la tradition et même les liens familiaux qui unissent les populations des quatre îles. Des faits qu’on ne peut pas nier”, fait-elle valoir. Relancée par l’animateur sur la volonté des Mahorais de rester Français, la militante du Collectif de la 3^{ème} voie allègue que “les

Mahorais peuvent rester français, tout comme certains Comoriens des autres îles qui ont la nationalité française, mais le territoire de Mayotte appartient aux Comores”. Elle enverra au passage une pique à la France, laquelle prendrait à contresens l’histoire de l’humanité, en entretenant une colonisation achevée depuis 60 ans.

“Mieux vivre ensemble”

Sur ce point, Aziz, un Comorien résidant à Paris, “ne peut pas comprendre qu’un membre permanent du conseil de sécurité, qu’est la France, puisse se permettre de violer un texte des Nations unies”, en l’occurrence la charte sur la décolonisation, et de passer outre la vingtaine de résolutions prises par l’assemblée générale. “Comment comprendre que la France puisse aujourd’hui contester l’annexion de

la Crimée, alors qu’elle se conduit de la même façon avec les Comores”, fustige-t-il. Aziz rappellera aux autorités comoriennes qu’elles ne peuvent pas se permettre, vis-à-vis de leur opinion publique, d’accepter le retour de soi-disant “clandestins” sur leur sol.

“C’est d’une bassesse indigne d’une grande puissance. Le ministre des Affaires étrangères a raison de ne pas céder à ce chantage. Il faut qu’il aille plus loin dans sa démarche, qu’il porte l’affaire devant la Cour pénale internationale (Cpi) pour les dix mille morts et pour toutes les exactions que subissent les Comoriens à Mayotte. Et demander réparation”, enjoint Chaima, une franco-comorienne qui habite à Saint-Denis de La Réunion, réagissant par rapport à la décision prise par le Quai d’Orsay, le 4 mai dernier, de suspendre la délivrance de visas à tous les ressortissants comoriens.

Moins emporté, Abderemane, qui appelle depuis la capitale, Moroni, regrettera la tournure des événements, compte tenu des relations historiques très lointaines entre les deux pays. “La décision de suspendre les visas montre que la France, grande puissance, a épuisé ses recours face à ce contentieux. Il faut un dialogue entre les deux pays, qui impliquera la population mahoraise”, juge-t-il. “La responsabilité est partagée”, avancera de son côté Salim, un natif de l’île de Ndzuwani. La solution, observe-t-il également, ne peut résulter que du dialogue : “il faudra trouver la bonne formule pour un mieux vivre ensemble”.

Dayar Salim Darkaoui



Moroni le 17 Mai 2018



DIRECTION GENERALE
N°2018-___/Ma-Mwe/Sec

COMMUNIQUE

Le Directeur Général, Monsieur Abdou SAID MDAHOMA et l’ensemble du Personnel de la Ma-Mwe souhaite à leur aimable clientèle de passer un bon mois sacré de ramadan, dans la paix, et la sérénité.

TAANRIFA

Yé Mudir Djimla, boina Abdou Said MDAHOMA pwwamwedja no warumishi wahé lé shirika la Ma-Mwe ngwa busuriyawo yé makiliya watukufu wahawo wapvitsé mwezi mtukufu wa ramadhani harumwa hawa ya amani, na wumakinifu na ma rizki ya hallah incha Allah.

Le Directeur Général
Abdou SAID MDAHOMA

Horaires Ramadan

Service caisse et permanence client : 7H30 à 22H00
Assistance prépaiement : 7H30 à 17H00

BON RAMADAN A TOUTES ET A TOUS

Chers amis (es), je voudrais juste vous faire part de ma satisfaction suite à votre présence massive au rassemblement de ma rentrée politique « Unis dans le Combat Politique » Je suis convaincu qu’ensemble, nous allons faire triompher la justice sociale et ferons naître l’espoir d’un lendemain meilleur pour la jeunesse de notre pays.

**Bourhane Hamidou, Fondateur
du Mouvement Politique
« Agir Maintenant »**

Première journée du mois de Ramadhani Les prix vont crescendo à Volo-volo

Au grand marché de Volo-volo, la loi de l'offre et de la demande est suspendue à l'humeur des vendeurs. Les commerçants proposent, chacun, le tarif qui lui convient. Des produits agricoles aux produits halieutiques, les prix ne sont plus abordables. Ceux prônés par les autorités insulaires peinent à trouver leurs places.

Il était 11h30, hier jeudi 17 mai, 1^{ère} journée du mois sacré de Ramadhani, quand le journal Al-watwan s'est rendu au marché principal de la capitale (Volo-volo) pour observer les prix des produits agricoles et halieutiques qui, particulièrement, sont prisés en ce mois sacré de Ramadhani, notamment pour la rupture du jeûne.

Après plus de 30mn d'échanges avec les bouchers, les vendeurs de poissons, de bananes, patates, taros entre autres, on a tiré la conclusion que le comorien est confronté à deux situations durant ce mois de Ramadhani. Le citoyen doit choisir entre manger difficilement ou rompre le jeûne uniquement avec de l'eau et une baguette de pain. Les prix des produits de première nécessité, sur le marché à Volo-volo, ont augmenté. Une situation qui ne permet pas à toute la population d'acheter les produits voulus, en qualité et en quantité, pour la préparation du repas crépusculaire. Tous les produits de pre-

mière nécessité ont connu une flambée des prix.

Mariama Abdou se demande la somme qu'il faut pour faire des achats à Volo-volo, en ce mois sacré pour nourrir une famille de cinq personnes. *"La question se pose chez nous où on compte cinq personnes, mais sérieusement, je me demande ce que font les familles qui comptabilisent un peu plus de cinq personnes, dix personnes par exemple, pour rompre leurs jeûnes"*, s'interroge-t-elle.

A prendre ou à laisser

A Volo-volo, le slogan adopté par tous les commerçants est *"Renga hau urentsi (à prendre ou à laisser)"*. Le prix du thon est à 2500 francs le kilo, pendant que le kilogramme de bonite varie entre 1750 et 2000 francs. Quant aux poissons rouges, le kilo est fixé à 2500 francs, avec des réponses, avec la question magique qui est posée à tout le monde. *"Tu prends ou tu lais-*



ses ?", ou bien *"tu peux aller pêcher si ce prix ne te convient pas"*. La viande fraîche, quant à elle, se discute entre 3000 et 3500 francs. Cela dépend de la qualité désirée par le client. La viande congelée coûte 2300 francs le kilogramme. Les ailes et cuisses de poulet sont à 1000 francs le kilo.

Outre les poissons, la viande et le poulet, les produits agricoles ne sont pas en reste. Quelqu'un est allé jusqu'à dire que *"même dans un pays sinistré par le volcan, on n'aurait pas acheter un tas de trois maniocs à 1000 francs"*. Pour la banane, un quartier de régime bananes qui compte seulement 10 unités se discute à 1000fc. La patate douce, quant à elle, se vendait à 1000, un tas de 8 à 10 unités. Concernant les taros, un tas de 4 taros rouges coûte 2000 francs et un autre de 8 taros blancs à 1000 francs.

"Pourquoi acheter des patates et des bananes à ces prix, pendant

que les prix restent extrêmement élevés?", a-t-on demandé à une dame qui faisait ses courses au grand marché de Moroni. Avec un ton léger, la dame a répondu *"que veux-tu que je fasse?"*, rejetant la faute sur les autorités et les forces de l'ordre qui, en ce mois de Ramadhani, devaient veiller au respect strict des tarifs. Pour elle, s'il n'y a personne pour exiger le respect des prix homologués au niveau des autorités, personne au sein de ce marché ne le fera puisque les commerçants sont tous là en quête d'argent. Une autre femme, la cinquantaine atteinte, reste sidérée et s'est demandée comment se fait-il que la première journée du mois sacré de Ramadhani, aucun élément des forces de l'ordre ne se trouve au grand marché de Volo-volo, du moment où l'Etat a la responsabilité de veiller pour que chaque comorien puisse passer les 30 jours du mois dans de meilleures conditions. Et Fatima Saïd de conclure que ce qui se passe au marché principal de la capitale n'est à raconter nulle part. *"Il suffit de se rendre sur les lieux pour le découvrir"*, dit-il montrant un sachet en plastique qui n'était pas du tout plein. Elle a indiqué qu'il s'agit des courses de 15.000 francs. *"Je ne sais pas ce que j'ai acheté"*.

Les œufs, le grand absent à Volo-volo

Pourquoi vendre cher pendant que les autorités insulaires (commissariats à la Production et aux Finances) ont signé une décision conjointe portant fixation de certains produits de première nécessité à

des prix raisonnables? L'une des vendeuses qui ne voulait pas dévoiler son nom, a répondu que cela sera toujours ainsi. Une réponse surprenante. *"Depuis quand un commissaire, qui ne s'est jamais rendu ne serait-ce qu'une seule fois au champ, peut se permettre de fixer un prix de quelque chose qu'il ne sait même pas comment il est arrivé sur le marché ?"*, a-t-elle lâché. Pour elle, les prix dépendent de l'offre des clients. *"Quand il n'y a pas de clientèle, un quartier de banane s'achète à 500 francs même moins"*. Mais *"entsihu yam-dru hundra, mwenda baraka katso-wa (le jour où on doit gagner, une personne bénie ne peut pas perdre, Ndrlr)"*, lança-t-elle en langue nationale.

L'autre fait marquant de ce début du mois de Ramadhani 2018 est la pénurie d'œufs. A Volo-volo, la demande se répétait devant les commerçants, tel le refrain d'une chanson. *"Pouvez-vous m'indiquer où peux-je trouver des œufs ?"*

Avec une ambiance à la hauteur d'une journée du début du mois de Ramadhani, le marché principal de Moroni était pris d'assaut par la population. On se demande comment, avec ce rythme, le comorien arrivera-t-il à passer les 30 jours de jeûnes dans la stabilité économique, pendant que les commerçants font la pluie et le beau temps ? Il faut au minimum 10.000 francs par jour pour satisfaire la famille. Ce qui fait, 300.000 francs le mois, l'équivalent du salaire mensuel d'un directeur général d'une société d'Etat et tout le monde ne l'est pas.

